

Année académique 2026-2027

LES ÉTAPES DES RÉINSCRIPTIONS

- ❖ **ÉTAPE 1** : se réinscrire **obligatoirement en ligne** sur <https://www.istcpolytechnique.ci> ou <https://www.istcpolytechnique-ci.com> en renseignant le formulaire de réinscription ;
- ❖ **ÉTAPE 2** : Imprimer en ligne :
 - La fiche de réinscription ;
 - La fiche d'identification ;
 - La fiche de santé ;
 - La fiche d'engagement pour le paiement des frais de scolarité ;
- ❖ **ÉTAPE 3** : Effectuer en ligne par Tresorpay-tresormoney le paiement, d'un trait, des frais de réinscription, du 1^{er} versement des frais de scolarité et des Unités d'Enseignement (UE) non validées, **au moins deux cent soixante-dix mille (270.000) FCFA**, sans les frais des UE non validées ;
- ❖ **ÉTAPE 4** : Se rendre à l'**Agence Comptable**, muni(e) de **deux (02) copies** du reçu de paiement en ligne par Tresorpay-tresormoney des frais de réinscription et/ou des UE non validées afin de faire signer la fiche de réinscription ;
- ❖ **ÉTAPE 5** : Se rendre au **Centre Médical** pour faire signer la fiche médicale ;
- ❖ **ÉTAPE 6** : Se rendre **obligatoirement au Service de la Scolarité et des Statistiques**, muni(e) des fiches imprimées en ligne dûment renseignées en vue de valider la réinscription pédagogique ;

NB :

- Se munir également des pièces suivantes :
 - les deux (02) copies du reçu de paiement en ligne par Tresorpay-tresormoney des frais de réinscription et/ou des UE non validées ;
 - les originaux et les copies des bulletins de l'année académique 2025-2026 ;
 - une (01) copie du reçu soldé de l'année académique 2025-2026.
- En plus des frais de réinscription :
 - une (UE) non validée entraîne le paiement de vingt-cinq mille (25.000) F CFA ;
 - deux ou plusieurs (UE) non validées entraînent le paiement de trente-cinq mille (35.000) F CFA.

Le Chef du Service Scolarité et Statistiques

AKA A. Hélène